

## **RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR VINCENT HENNIN, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE "LAISSÉS POUR COMPTE DE LA RPC : COMBIEN SONT-ILS ?" (N°2864)**

Le Gouvernement rappelle que l'initiative « Sortir du nucléaire », refusée le 17 novembre 2016 par la population suisse, n'incluait pas de dispositions permettant de soutenir la production d'énergie renouvelable. De telles dispositions, issues d'un large consensus au Parlement fédéral, sont prévues par le premier paquet de la stratégie énergétique 2050 sur lequel le souverain devra se prononcer le 21 mai prochain. Bien plus que la décision de BKW de réduire ses tarifs de reprise, ce vote aura une influence capitale sur le développement des énergies renouvelables nécessaire à l'arrêt des centrales nucléaires.

Ces éléments étant précisés, le Gouvernement jurassien apporte les réponses ci-dessous aux questions posées.

### **Dans le canton du Jura, combien de privés, entreprises et agriculteurs ont investis dans des installations photovoltaïques et n'ont aucune garantie d'obtenir la RPC ?**

Les données fournies par l'Office fédéral de l'énergie nous permettent d'estimer la répartition suivante pour les installations photovoltaïques situées dans le canton du Jura.

Près de 900 installations photovoltaïques ont fait l'objet d'une demande de subvention par la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) ou la rétribution unique (RU). Plus de 500 installations sont en service, pour une puissance installée de l'ordre de 30'500 kWc<sup>1</sup>. Elles se répartissent comme suit : 38% (1'900 kWc de puissance installée) ont bénéficié de la RU, 23% (9'500 kWc) bénéficient de la RPC et 39% (19'100 kWc) sont en liste d'attente.

Parmi ces dernières, la plus grande est la centrale photovoltaïque de BKW et EDJ située à Courgenay (GEFCO), dont la puissance est de 6'700 kWc. Le pourcentage d'installations en liste d'attente qui appartiennent à des agriculteurs est de 22%, pour une puissance installée de 4'100 kWc. Le pourcentage d'installations photovoltaïques en liste d'attente situées sur des entreprises est quasiment identique, avec toutefois une puissance installée plus importante (6'600 kWc). Le solde, qui représente 55% des installations en liste d'attente et 1'500 kWc de puissance installée, se répartit entre bâtiments publics, bâtiments locatifs et villas individuelles.

Il n'est pas possible de dire avec précision quelles sont les installations qui peuvent espérer recevoir la RPC au cours des prochaines années. En 2016, les installations photovoltaïques s'étant annoncées jusqu'au 8 novembre 2011 ont pu bénéficier de la RPC. Le contingent 2017, à savoir le nombre de décisions positives supplémentaires qui pourront être remises cette année, n'est pas encore connu. Il dépend de l'évolution du prix du marché et de la consommation finale, ainsi que des remboursements aux gros consommateurs.

Ce qui est certain, c'est que si le peuple refuse la stratégie énergétique 2050, aucune installation supplémentaire ne pourra plus entrer dans le système de la RPC à partir de 2018.

### **Cette situation étant certainement de nature à décourager les investissements dans le domaine, le succès de la stratégie énergétique 2035 du canton risque-t-elle d'en être affectée ?**

La conception cantonale de l'énergie comprend 20 mesures visant à réduire la consommation d'énergie et à favoriser la production d'énergie renouvelable indigène. En ce qui concerne la production photovoltaïque, les objectifs sont répartis entre les grandes installations, d'une puissance installée supérieure à 30 kWc, et les petites installations.

---

<sup>1</sup> Le kilowatt crête (kWc) indique la puissance atteinte par une installation photovoltaïque exposée à un rayonnement solaire maximal. La production annuelle en kWh d'une installation photovoltaïque peut être estimée en multipliant la puissance en kWc par 1'000 (kWh/kWc). Ainsi, pour une installation de 1 kWc, la production annuelle est de l'ordre de 1000 kWh par année.

Pour les grandes installations, les objectifs fixés par la conception cantonale de l'énergie étaient de disposer d'une puissance installée de 15'000 kWc en 2021 et de 80'000 kWc en 2035. La puissance actuellement installée étant de 24'300 kWc, les objectifs 2021 sont d'ores et déjà atteints.

Pour les petites installations, les objectifs fixés par la conception cantonale de l'énergie étaient de disposer d'une puissance installée de 5'000 kWc en 2021 et de 20'000 kWc en 2035. La puissance actuellement installée étant de 6'200 kWc, les objectifs 2021 sont également atteints.

L'atteinte des objectifs 2035 dépendra de nombreux paramètres. L'obligation pour les nouveaux bâtiments de produire de l'électricité, qui sera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, aura un impact important sur la production photovoltaïque, principalement pour les petites installations. L'évolution du prix des installations, d'une part, et du prix de l'électricité sur le marché, d'autre part, aura également une incidence importante. Enfin, le sort de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération influencera directement le développement du photovoltaïque.

**Qu'entend faire le Gouvernement pour soutenir ces différents producteurs, mais aussi de futurs éventuels investisseurs ?**

Le Gouvernement n'a ni la vocation ni les moyens financiers de se substituer à la Confédération et aux entreprises électriques en matière de soutien à la production d'énergies renouvelables. Il entend toutefois mettre en place les conditions-cadres permettant leur développement dans le canton du Jura.

En matière de production photovoltaïque, diverses pistes sont évaluées suite à la séance réunissant le Département de l'environnement, la Chambre jurassienne d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie du Jura et BKW. En particulier, il s'agit d'une part d'évaluer comment optimiser l'autoconsommation du courant produit pour accroître la rentabilité des installations et, d'autre part, de trouver un modèle permettant aux producteurs jurassiens de vendre leur électricité à des consommateurs jurassiens intéressés par la plus-value locale de l'énergie indigène.

L'analyse de ces solutions se poursuivra ces prochaines semaines, en collaboration avec EDJ et les partenaires cités ci-dessus.

Delémont, le 7 février 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le chancelier d'Etat

  
Jean-Christophe Kübler